



Ariège

## MAIRIE DE LAROQUE D'OLMES

---

# FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ET BARQUETTES ALIMENTAIRES - CUISINE CENTRALE -

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**Pouvoir adjudicateur** : MAIRIE DE LAROQUE D'OLMES

**Objet de la consultation** :

Fourniture et livraison de denrées et barquettes alimentaires – Cuisine Centrale – Commune de Laroque d'Olmes

**Durée du marché** : 3 ans à compter de la notification du marché

## Article 1 : Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) fixe les conditions techniques de passation du marché de fourniture et livraison de denrées et barquettes alimentaires pour le service cuisine centrale de la Mairie de Laroque d'Olmes (16 lots).

Le marché sera fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

## Article 2 : Définition des lots

Le présent marché est constitué des lots suivants :

LOTS	DESIGNATION
1	PAIN CONVENTIONNEL
2	PAIN ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU EN COURS DE RECONVERSION
3	VIANDE DE BOUCHERIE
4	CHARCUTERIE ARTISANALE
5	VOLAILLES / PRODUITS FRAIS
6	EPICERIE
7	BEURRE, ŒUFS, FROMAGES
8	FROMAGES ET YAOURTS CONVENTIONNELS
9	SURGELES
10	FRUITS FRAIS
11	FRUITS FRAIS CONVENTIONNELS
12	LEGUMES DE 4 <sup>ème</sup> GAMME ET DE 5 <sup>ème</sup> GAMME
13	LEGUMES FRAIS CONVENTIONNELS
14	LEGUMES FRAIS BIOLOGIQUES OU EN COURS DE RECONVERSION
15	FILETS, PAVES DE TRUITES FRAICHES ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU EN COURS DE RECONVERSION
16	DECOUPE PORTIONNEE DE POISSON FRAIS
17	BARQUETTES ALIMENTAIRES JETABLES

## Article 3 : Conditions du marché

Le titulaire du marché s'engage à respecter la réglementation européenne relative à la préparation, au conditionnement, à l'emballage, à l'étiquetage, à l'entreposage et au transport des denrées alimentaires réfrigérée ou non et surgelées, décrite dans le « Paquet Hygiène » et notamment dans :

- Le règlement (CE) n°852/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29/04/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

- Le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29/04/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées d'origine animale.

Le titulaire du marché s'engage à appliquer toute nouvelle évolution de la réglementation en cours d'exécution du présent marché.

Le cas échéant, **les certificats attestant l'origine biologique des produits accompagneront obligatoirement les fiches techniques des produits.**

## Article 4 : Conditions spécifiques aux lots.

Les produits doivent être de qualité saine, loyale et marchande, exempts d'odeur et de goûts étrangers, appartenir à des lots homogènes de variétés rigoureusement sélectionnées, satisfaisant aux spécifications techniques réglementaires. Ils doivent être exempts de signes d'altération interne ou externe.

## **Les caractéristiques techniques des lots sont les suivantes :**

Les quantités mentionnées dans les Détails Estimatifs Quantitatifs (DQE) sont indicatives et ne sont pas contractuelles

L'adresse de livraison pour tous les lots est la suivante :  
Cuisine Centrale  
Rue George Sand  
09600 LAROQUE D'OLMES

<b><u>Lot n° 1 : Pain conventionnel</u></b>
---

### **Quantité et qualité :**

Pain de 50 gr – Fabrication traditionnelle.  
Le pain doit être frais à chaque livraison.

Se reporter à l'annexe 1 de l'Acte d'engagement.

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

### **Livraison :**

Tous les jours (L.M.M.J.V) vacances scolaires incluses (sauf au mois d'août) et vacances de Noël  
De 7h00 à 8h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

## **Lot n° 2 : Pain issu de l'agriculture biologique ou en cours de reconversion**

### **Quantité et qualité :**

Pain de 50 grammes.

Le pain doit obligatoirement être frais à chaque livraison et non rassis, repassé au four, congelés ou décongelés.

Les composantes du pain bio seront issues de l'Agriculture Biologique ou en cours de reconversion.

Se reporter à l'annexe 2 de l'Acte d'engagement.

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

### **Livraison :**

Les commandes seront passées de manière occasionnelle durant les jours de la semaine du lundi au vendredi, vacances scolaires incluses (sauf au mois d'août) et 15 jours en décembre.

De 7h00 à 8h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

<b><u>Lot n° 3 : Viande de boucherie</u></b>
--

**Quantité et qualité :**

Indiquer la composition de l'article proposé.

Pour toute viande bovine, la collectivité devra être obligatoirement être renseignée (étiquetage) sur :

- l'origine,
- la catégorie,
- le type racial,
- le numéro de la carcasse,
- la date d'abattage,
- la date de naissance de la bête,
- la race.

Se reporter à l'annexe 3 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**LOT N°4 : Charcuterie artisanale**

**Quantité et qualité :**

Indiquer la composition de l'article proposé.

Viande garantie d'animaux nourris exclusivement aux céréales ou production biologique.

La fabrication sera obligatoirement artisanale.

Livraison sous vide.

Se reporter à l'annexe 4 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**LOT N°5 : Volailles / Produits frais**

**Quantité et qualité :**

L'origine des viandes sera précisée. L'alimentation des animaux concernés aura été conforme à la réglementation en vigueur, excluant toute farine animale, OGM, facteur de croissance.

La traçabilité est exigée au moment de la livraison.

Se reporter à l'annexe 5 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**Quantité et qualité :**

Les produits devront être garantis sans OGM.

Se reporter à l'annexe 6 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

A la demande, à l'adresse indiquée dans le CCAP.

De 6h00 à 10h00.

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**



**LOT N° 7 : Beurre – œufs - fromages**

**Quantité et qualité :**

Se reporter à l'annexe 7 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

A la demande, à l'adresse indiquée dans le CCAP.

De 6 h 00 à 10 h 00

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

## **LOT N° 8 : Fromages et yaourts conventionnels**

### **Quantité et qualité :**

Détail des ingrédients

Produits sans gélifiant, sans édulcorant, sans OGM

Précision des allergènes sur les étiquettes

Garantie complète sur traçabilités

Conditionnement recyclable

Teneur en matière grasse : de 0,12 à 0,32 g au litre

Fiches techniques précisant le taux de matières grasses et de calcium

Dates limites de consommation (DLC) identiques à chaque lot commandé

Obligation d'étiquetage aux normes CEE.

Se reporter à l'annexe 8 de l'Acte d'engagement.

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

### **Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**Quantité et qualité :**

Indiquer la composition de l'article proposé.

Se reporter à l'annexe 9 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

Le prix sera établi au kg. Le fournisseur aura la possibilité pour des produits autres que ceux énumérés en annexe 10 de proposer des remises sur catalogue.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00 / **deux fois par semaine.**

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**Pour toute la durée du marché : Se reporter au bordereau de quantité**

**Quantité et qualité :**

Les fruits seront conformes à la réglementation en vigueur selon les spécifications du guide GEMRCN n°F9-02 du 28 janvier 2003 ainsi que le guide des fruits et légumes en restauration publié par le CTIF et INTERFEL

Les produits livrés doivent être de qualité saine, loyale et marchande : entiers, propres, exempts de toute souillure notamment terre, résidus, cailloux,

Les fruits seront sains, dépourvus d'attaque de parasites, de maladies, moisissures, pourritures, gel.

Les fruits seront sans goût, ni odeur anormaux.

Les fruits livrés seront mûrs et seront consommés à j+5 – j étant le jour de livraison.

Chaque livraison comportera obligatoirement des produits homogènes en catégories, calibre, maturité, variété horticole. Le panachage lors de la livraison de deux à trois variétés régionales est autorisé.

Le conditionnement assurera une protection convenable des produits et devra porter les indications sur la variété, l'origine, le calibre, la catégorie

Les fruits seront d'origine française et régionale lorsque leur production existe dans le territoire.

Le choix du fruit sera fait par téléphone entre le responsable de la cuisine centrale et le fournisseur

Obligation d'étiquetage aux normes CEE.

Se reporter à l'annexe 10 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe, ainsi que la remise consentie sur le prix du marché.

Les propositions de prix relatives à ce lot seront étudiées par rapport à la moyenne des cotations de la semaine 11.

Afin que le responsable de la cuisine centrale puisse établir ses commandes hebdomadaires, le titulaire du marché devra communiquer, une fois par semaine (par mail [cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr](mailto:cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr) ou par télécopie), les tarifs appliqués par référence à une mercuriale en tenant-compte également de la remise consentie sur les prix dans l'offre initiale du marché.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00 : **deux fois par semaine.**

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

## **LOT N° 11 : Fruits frais conventionnels**

### **Quantité et qualité :**

Les fruits seront d'origine française et régionale lorsque leur production existe dans le territoire.  
Le candidat présentera les labels et certifications dont il dispose.

Se reporter à l'annexe 11 de l'Acte d'engagement.

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe, ainsi que la remise consentie sur le prix du marché.

Les propositions de prix relatives à ce lot seront étudiées par rapport à la moyenne des cotations de la semaine 11.

Afin que le responsable de la cuisine centrale puisse établir ses commandes hebdomadaires, le titulaire du marché devra communiquer, une fois par semaine (par mail [cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr](mailto:cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr) ou par télécopie), les tarifs appliqués par référence à une mercuriale en tenant-compte également de la remise consentie sur les prix dans l'offre initiale du marché.

### **Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**LOT N° 12 : Légumes de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> gamme**

**Quantité et qualité :**

Préciser l'origine des produits (France, Espagne, Maroc,...).

Se reporter à l'annexe 12 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe; ainsi que la remise consentie sur le prix du marché.

Les propositions de prix relatives à ce lot seront étudiées par rapport à la moyenne des cotations de la semaine 44.

Afin que le responsable de la cuisine centrale puisse établir ses commandes hebdomadaires, le titulaire du marché devra communiquer, une fois par semaine (par mail [cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr](mailto:cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr) ou par télécopie), les tarifs appliqués par référence à une mercuriale en tenant-compte également de la remise consentie sur les prix dans l'offre initiale du marché.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00 : **deux fois par semaine.**

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

## **LOT N° 13 : Légumes frais conventionnels**

### **Quantité et qualité :**

Les légumes seront conformes à la réglementation en vigueur selon les spécifications du guide GEMRCN n°F9-02 du 28 janvier 2003 ainsi que le guide des fruits et légumes en restauration publié par le CTIF et INTERFEL.

Les produits livrés doivent être de qualité saine, loyale et marchande : entiers, propres, exempts de toute souillure notamment terre, résidus, cailloux,

Les légumes seront sains, dépourvus d'attaque de parasites, de maladies, moisissures, pourritures, gel.

Les légumes seront sans goût, ni odeur anormaux.

Les légumes livrés seront murs et seront consommés à j+5 – j étant le jour de livraison.

Chaque livraison comportera obligatoirement des produits homogènes en catégories, calibre, maturité, variété horticole. Le panachage lors de la livraison de deux à trois variétés régionales est autorisé.

Le conditionnement assurera une protection convenable des produits et devra porter les indications sur la variété, l'origine, le calibre, la catégorie.

Les légumes seront d'origine française et régionale lorsque leur production existe dans le territoire.

Le choix des légumes sera fait par téléphone entre le responsable de la cuisine centrale et le fournisseur.

Obligation d'étiquetage aux normes CEE.

Se reporter à l'annexe 13 de l'Acte d'engagement.

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe; ainsi que la remise consentie sur le prix du marché.

Les propositions de prix relatives à ce lot seront étudiées par rapport à la moyenne des cotations de la semaine 11.

Afin que le responsable de la cuisine centrale puisse établir ses commandes hebdomadaires, le titulaire du marché devra communiquer, une fois par semaine (par mail [cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr](mailto:cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr) ou par télécopie), les tarifs appliqués par référence à une mercuriale en tenant-compte également de la remise consentie sur les prix dans l'offre initiale du marché.

### **Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

## **LOT N° 14 : Légumes frais biologiques ou en cours de reconversion**

### **Quantité et qualité :**

Les légumes proposés pour ce lot seront issus d'un mode de production excluant l'usage des produits chimiques de synthèse, d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et limitant l'emploi d'intrants. Le mode de production des légumes devra favoriser la lutte biologique et le désherbage thermique ou mécanique.

Les légumes issus de l'Agriculture Biologique ou en cours de reconversion seront d'origine française et régionale lorsque leur production existe dans le territoire.

Le candidat présentera les labels et certifications dont il dispose.

Se reporter à l'annexe 14 de l'Acte d'engagement.

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe; ainsi que la remise consentie sur le prix du marché.

Les propositions de prix relatives à ce lot seront étudiées par rapport à la moyenne des cotations de la semaine 44.

Afin que le responsable de la cuisine centrale puisse établir ses commandes hebdomadaires, le titulaire du marché devra communiquer, une fois par semaine (par mail [cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr](mailto:cuisinecentrale@mairie-laroquedolmes.fr) ou par télécopie), les tarifs appliqués par référence à une mercuriale en tenant-compte également de la remise consentie sur les prix dans l'offre initiale du marché.

### **Livraison :**

A la demande, à l'adresse indiquée dans le CCAP.

De 6h00 à 10h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**



**LOT N° 15 : Filets, pavés de truite fraîche issus de l'agriculture biologique  
ou en cours de reconversion**

**Quantité et qualité :**

Traçabilité

Certification obligatoire Agriculture Biologique ou en cours de reconversion

Pelés, désarêtés en portions

Sous vide ou sous glace

Obligation d'étiquetage aux normes CEE.

Se reporter à l'annexe 15 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

## **LOT N° 16 : DECOUPE PORTIONNEE DE POISSON FRAIS**

### **Quantité et qualité :**

L'origine du produit d'élevage ou sauvage sera clairement indiquée pour chaque produit.

Les poissons issus d'élevage doivent être conformes à la réglementation européenne. Leur alimentation doit exclure les hormones de croissance et les farines animales terrestres.

Les poissons seront de qualité extra A et ceux d'élevage de qualité supérieure.

Les filets seront certifiés sans arête, sans peau (sauf demande contraire du service restauration) et sans aucun additif phosphaté.

Une DLC sera apposée sur tous les produits (de 7 à 8 jours à partir de la date de conditionnement). Un numéro de lot sera indiqué sur chaque barquette ou carton et permettra de remonter jusqu'aux zones

Indiquer la composition de l'article proposé.

Se reporter à l'annexe 16 de l'Acte d'engagement

### **Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

### **Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

### **Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

**LOT N° 17 : BARQUETTES ALIMENTAIRES JETABLES**

**Quantité et qualité :**

Les produits seront garantis de qualité alimentaire et seront jetables.  
Indiquer la composition de l'article proposé.

Se reporter à l'annexe 17 de l'Acte d'engagement.

**Détermination du prix :**

L'offre sera présentée par article en prix Hors Taxe.

**Livraison :**

De 6h00 à 10h00.

**Réponses :**

**Le bordereau des prix unitaires qui est contractuel doit obligatoirement être renseigné sans être modifié.**

Le ...

Signature de l'Opérateur Economique